

Info riverains



A l'occasion de **LA GRANDE BRADERIE** le dimanche 20 septembre 2026

Ce grand rendez-vous ne pourra être pleinement apprécié et réussi que si toutes les conditions de sécurité sont réunies. Les équipes de la Ville et les forces de l'ordre mobilisées ce jour-là vous remercient par avance de votre compréhension quand aux désagréments ponctuels occasionnés par cette manifestation.

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION, DU STATIONNEMENT ET DES DÉVIATIONS

Interdiction temporaire de circulation

Afin d'assurer la sécurité des participants, des exposants, des riverains, des commerçants et des usagers de la voie publique à l'occasion de la Braderie de Saint-Dié-des-Vosges, la circulation et le stationnement de tous véhicules terrestres à moteur, cycles, engins de déplacement personnel motorisés et véhicules assimilés sont interdits **du samedi 19 septembre 2026 à 23 heures 30 au dimanche 20 septembre 2026 à 23 heures 30**, dans les voies et places suivantes :

Rues et quais concernés :

- Rue Thiers, sur toute sa longueur ;
- Rue Stanislas, de la rue Thiers à la rue Jean-Jacques Baligand ;
- Rue Jean-Jacques Baligand ;
- Quai Maréchal Leclerc ;
- Quai Jeanne d'Arc, entre le quai Maréchal Leclerc et le n°15 ;
- Rue Joseph Mengin ;
- Rue Pastourelle ;
- Rue de la Concorde ;
- Rue du Battant, entre la place du 19 mars 1962 et la rue d'Alsace ;
- Quai Maréchal de Lattre de Tassigny, de la rue Thiers à la rue Jean-Jacques Baligand ;
- Quai Abel Ferry, du pont de la République à la rue Martin Waldseemuller ;
- Quai Carnot, du pont de la République à la rue du Battant ;
- Rue d'Hellieule, de la place Saint-Martin à la rue de la Meurthe ;
- Rue d'Alsace, de la place Saint-Martin à l'intersection rue de la Croix / rue de Foucharupt ;
- Rue de la Bolle, de la place Saint-Martin au n°7 ;
- Rue Dauphine, de la rue Thiers à la rue des Orfèvres ;
- Rue Gambetta.

Places concernées :

- Place du Marché, y compris les accès au parking souterrain ;
- Place du 19 mars 1962 ;
- Place Jean-Baptiste Chevalier ;
- Place Saint-Martin ;
- Place Jean Basin.

La circulation de tout véhicule est strictement interdite dans l'ensemble de la zone accueillant la Braderie, **le dimanche 20 septembre 2026 de 8 heures à 19 heures**.

Tout véhicule, installation ou dispositif empêchant l'accès aux équipements de sécurité ou aux voies d'intervention des secours devra être immédiatement déplacé.

Le stationnement sera interdit **du samedi 19 septembre 2026 à 23 heures 30 au dimanche 20 septembre 2026 à 23 heures 30** :

Quai Abel Ferry, le long de la Meurthe, de la rue Martin Waldseemuller à la rue de la Meurthe ;
Rue des Grands Moulins, entre le quai Jeanne d'Arc et la rue des Fusillés.

Le stationnement sera interdit **Quai Maréchal de Lattre de Tassigny**, parking côté Meurthe, première moitié côté Monument aux Morts, **du samedi 19 septembre 2026 à 21 heures au dimanche 20 septembre 2026 à 23 heures 30.**

La circulation sera organisée temporairement en sens unique inversé **dimanche 20 septembre 2026 de 6 heures à 23 heures 30 :**

- **Rue de l'Évêché ;**
- **Rue du Battant, entre le quai Carnot et la rue de la Prairie ;**
- **Rue des Fusillés.**

L'accès à la gare de Saint-Dié-des-Vosges sera maintenu selon l'itinéraire suivant :

Rue d'Hellieule → Rue de la Meurthe → Carrefour rue de la Bolle / rue de la Meurthe → Rue de la Gare.

Informations et renseignements : En cas de problème, veuillez contacter l'astreinte des services techniques municipaux au 03.29.52.66.96

Informations et renseignements :

En cas de problème, veuillez contacter l'astreinte des services techniques municipaux au 03 29 52 66 96.